

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : *Etudes techniques, contrôle et surveillance des déplacements de réseaux d'eau de la SONEB dans le cadre de la réalisation des projets routiers.*

Référence du marché : *PI_DECR_71564*

AVIS N° 022 /23/SONEB/DG/PRMP/CCMP/DECR/S-PRMP

INTITULE SOMMAIRE DES PRESTATIONS

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la SONEB publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 03 février 2023.
2. La SONEB a obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds sur ressources propres, afin de financer son exploitation, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles passé en accord-cadre pour les études techniques, contrôle et surveillance des déplacements de réseaux d'eau de la SONEB dans le cadre de la réalisation des réseaux routiers.
3. Les prestations comprennent la réalisation des études techniques et la fourniture des plans d'exécution nécessaires pour l'exécution des travaux de déplacement de réseaux d'eau potable de la SONEB sur les projets routiers, la fourniture d'un planning de réalisation des travaux de déplacement de réseaux d'eau potable ainsi que le contrôle et la surveillance des travaux.

Les prestations sont à réaliser en accord-cadre pour une durée de deux (2) ans.

L'accord-cadre est constitué de quatre (04) lots que sont :

- Lot 1 : Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux de déplacement de réseaux d'eau potable de la SONEB dans le cadre de la mise en œuvre des projets routiers dans les Départements de l'Atlantique et du Littoral ;
- Lot 2 : Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux de déplacement de réseaux d'eau potable de la SONEB dans le cadre de la mise en œuvre des projets routiers dans les Départements de l'Ouémé et du Plateau ;
- Lot 3 : Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux de déplacement de réseaux d'eau potable de la SONEB dans le cadre de la mise en œuvre des projets routiers dans les Départements du Mono, du Couffo, du Zou, et des Collines,
- Lot 4 : Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux de déplacement de réseaux d'eau potable de la SONEB dans le cadre de la mise en œuvre des projets routiers dans les Départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga.

Un bureau d'études peut participer à tous les lots, mais ne peut être attributaire que d'un seul lot.

4. Le délai de réalisation de la mission est de *deux (2) ans pour l'accord-cadre. Les durées spécifiques seront mentionnées dans chaque bon de commande.*
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les ~~preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.~~
7. Une liste des candidats, au moins cinq (05) et au plus huit (08) par lot, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC) ;
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés par lot, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère ¹	Sous critères d'évaluation et note ²	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	En cas de groupement, les points sont répartis au prorata du nombre de membres du groupement	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix dernières années (2018-2022)	[25]	5 points par expérience dans le domaine des études techniques ou du contrôle et surveillance des travaux hydrauliques	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix dernières années (2018-2022)	[50]	10 points par expérience dans le domaine des études techniques et du contrôle et surveillance des travaux hydrauliques en milieu urbain	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	En cas de groupement, répartition des points au prorata des membres pour la présentation de l'organisation technique et managériale de chaque membre du groupement	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	- Un (1) Ingénieur hydraulicien/génie rural ou AEP (BAC + 5 au moins), chef de mission ayant au moins 10 ans d'expérience professionnelle générale dont 05 ans en tant que Chef de mission pour la conduite des études de projets d'AEP, de	Liste du personnel et copie simple des diplômes

BON A LANCER

¹Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

²Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

Critères d'évaluation	Note pour le critère ¹	Sous critères d'évaluation et note ²	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		<p>surveillance et de contrôle des travaux de pose de conduites et accessoires : 4 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un (1) technicien supérieur hydraulicien ou du génie rural ou alimentation en eau potable ayant BAC+2 au moins en hydraulique ou génie rural ou alimentation en eau potable et disposant d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la réalisation des prestations de contrôle et de supervision des travaux de pose de conduites et accessoires : 2 points - Un (1) technicien en topographie avec une formation de BAC+2 et ayant une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la réalisation de travaux de topographie : 2 points - Un (01) spécialiste en environnement (BAC +5), pour le suivi environnemental et sociale des travaux. Il aura au moins cinq (05) ans d'expériences dans le suivi environnemental et social des projets d'AEP : 2 points 	
TOTAL	[100]		

BON A LANCER

La note minimale requise pour être présélectionné est de *soixante-dix (70) points* et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : *Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB, courriel : prmp@soneb.bj* ou au *secrétariat de la PRMP* à l'adresse ci-après : *1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau N°113 bis, Cotonou, Tél : (229) 21 31 22 72 de 8h à 12h30 et 14h à 17h30 heure locale ou consulter le site internet www.soneb.bj.*

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : *Secretariat de la PRMP, 1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, bureau n°113 bis, au plus tard le 09 JUIN 2023 à 09 heures 30 minutes, heure locale. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.*

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : *Direction Générale de la SONEB, 3^{ème} étage salle de conference, bureau n° 311, le même jour à 10 heures.*

13. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot.



14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des ~~Marchés Publics~~ doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANCER

Hugues MEHO
Personne Responsable des Marchés Publics



22 MAI 2023